

Comission: Conseil de Sécurité Historique

Question: 29 novembre 1947: le vote de la résolution 181 sur le plan de partage de la Palestine.

Auteur: Chine

Les palestiniens arabes autochtones et les colons juifs se sont vus obligés à cohabiter ensemble dans la Palestine, un territoire d'Orient sacré pour les trois religions monothéistes principales (l'islam, le judaïsme et le christianisme). Suite à une forte migration des juifs de l'Europe de l'Est durant et après la seconde guerre mondiale à cause du rejet de cette minorité par les nazis, la population palestinienne est un 33% juive. Ces derniers revendiquent cette terre qui leur est sacrée face aux arabes autochtones qui se montrent méfiants craignant une violation du libre arbitre du peuple palestinien. Les britanniques étant débordés par cette tension dans leur colonie demandent de l'aide à l'ONU c'est à ce moment où la résolution 181 se met en place.

Le 29 novembre 1947 la résolution 181 est approuvée, élaboré par l'UNISCOP, ce plan prévoit la partition de la Palestine en trois entités, avec la création d'un État juif et d'un État arabe, Jérusalem et sa proche banlieue étant placées sous contrôle international. La partie I du plan précise les dispositions de la fin du mandat britannique, du partage et de l'indépendance des entités. Il indique que le mandat doit se terminer aussi vite que possible. Les Britanniques prévoient se retirer le 1^{er} août 1948 et le partage doit être réalisé au 1^{er} octobre. La partie II du plan inclut une description détaillée des frontières proposées pour chaque État.

Se trouvant dans un contexte post-seconde guerre mondiale les juifs n'ont pas de terres, la Chine se montre solidaire en accueillant 20 000 réfugiés juifs. Elle est partisane du mouvement sioniste fondé sur le nationalisme juif. D'autre part elle veille pour les intérêts des palestiniens et est pour un partage équitable du territoire. Telle action augmentera les tensions israélo-arabes déjà existantes. Des mesures bilatérales permettant la cohabitation harmonieuse des deux peuples sont donc essentielles. Pour cela la nomination de Jérusalem et Bethléem comme territoires internationaux est essentiel étant donné qu'elles sont les villes berceaux des trois principales religions monothéistes.

La Chine tient à s'abstenir en ce moment aux résolutions impliquant l'invasion ou la violation du sol d'un autre pays. Se tenant dans une guerre civile et ayant comme Président le leader du parti nationaliste chinois Chiang Kai-shek, elle ne s'impliquera pas beaucoup dans cette résolution puisque ces intérêts ne sont pas la priorité de notre pays en ce moment. Tout de même elle veille pour une cohabitation pacifiste et juste.

La Chine obtient le statut de membre permanent du conseil de sécurité en 1945 grâce à la collaboration avec les forces alliées pendant la seconde guerre mondiale notamment par sa résistance aux japonais. Elle cherche une solution pacifiste pour rendre cette amère et épineuse tension le plus juste possible avec un partage raisonné du territoire.